

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DAE 398 Subvention (20.700 euros) et convention avec le Comité du Faubourg Saint-Honoré pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (8e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention au Comité du Faubourg Saint-Honoré (8e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du 29 novembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Les termes de la convention à passer entre la Ville de Paris et le Comité du Faubourg Saint-Honoré sont approuvés. Mme la Maire de Paris est autorisée à signer cette convention.

Article 2 : Une subvention de 20.700 euros est attribuée au Comité du Faubourg Saint-Honoré situé 25, rue du faubourg Saint-Honoré à Paris (8e) (19304 – 2016_08438) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2016. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 230.000 euros.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 20.700 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2016 de la Ville de Paris chapitre 65, rubrique 94, nature 6574, ligne VF55004 et suivant, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO